

Extrait de délibération
Séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2019

Le douze juillet deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Yves-Marie DROUET, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Absente : Mme Laurence CHANU (a donné pouvoir à Marie-Hélène GAULTIER)

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

10/12.07.2019 Lotissement des Ecoles – Commercialisation et cession des parcelles

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de préparer la commercialisation des terrains, l'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement « Les Murets d'Allonne » situé rue des Ecoles, débutant courant septembre prochain

- Le lotissement est composé de 19 parcelles viabilisées d'une superficie comprise entre 318 m² et 859 m²,

- Les prix de cession sont établis en fonction de la superficie et de l'emplacement de chaque lot,

- La cession de gré à gré des parcelles de construction, conduite sous l'autorité de Madame le Maire en vertu de l'article L.2541-19 du code Général des collectivités Territoriales, n'est pas soumise à une procédure réglementaire d'appel public à la concurrence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu le Permis d'Aménager délivré le 19 mars 2019,

Vu la validation par le conseil municipal du nouveau règlement du lotissement,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le prix des parcelles établi par Madame le Maire comme indiqué dans le tableau ci-après,

| LOTISSEMENT LES MURETS D'ALLONNE | | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------|--------|-----------------------------------|--------------------------|
| | Surface approximative en m2 | Prix de Vente en EUR TTC | | Surface approximative en m2 | Prix de Vente EUR TTC |
| LOT 1 | 506 | 35 000.00 | LOT 11 | 357 | 25 500.00 |
| LOT 2 | 446 | 33 000.00 | LOT 12 | 404 | 29 000.00 |
| LOT 3 | 492 | 34 500.00 | LOT 13 | 369 | 26 500.00 |
| LOT 4 | 470 | 30 000.00 | LOT 14 | 396 | 28 000.00 |
| LOT 5 | 430 | 30 000.00 | LOT 15 | 515 | 36 000.00 |
| LOT 6 | 832 | 53 000.00 | LOT 16 | 428 | 30 000.00 |
| LOT 7 | 546 | 38 500.00 | LOT 17 | 389 | 28 000.00 |
| LOT 8 | 859 | 54 000.00 | LOT 18 | 413 | 30 000.00 |
| LOT 9 | 505 | 36 500.00 | LOT 19 | 553 | 39 000.00 |
| LOT 10 | 318 | 23 500.00 | | | |

AUTORISE la cession de 19 parcelles libres de construction au sein du lotissement communal « Les Murets d'Allonne » situé rue des Ecoles, aux conditions suivantes :

- La vente aura lieu dès réception par la Mairie de l'autorisation de différé des travaux ou du certificat de conformité des travaux,
- Une promesse d'achat sera établie en deux exemplaires pour chaque parcelle et signée par le ou les acquéreurs, ceci pour engagement de réservation,
- Une promesse de vente sera établie par la SCP BLEICHER et BOISSET notaires à Barneville-Carteret, les frais d'acquisition restant à la charge des acquéreurs,
- un acquéreur peut retenir une parcelle sur plan et signer une promesse de vente une fois les conditions légales réunies,
- Tout acquéreur potentiel peut poser une option pour réserver une parcelle et ce :
 - dès validation de la présente délibération, cette option restant valable deux mois après la date de réception de l'autorisation de différé des travaux ou du certificat de conformité des travaux
 - dès réception du certificat de conformité des travaux et ce pendant une durée de deux mois

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette opération et à signer tous les documents correspondants

CHARGE le Maire de signer un mandat sans exclusivité avec la SCP BLEICHER et BOISSET.

Affichage : 04.07.2019 - Convocation 04.07.2019

Conseillers en exercice : 13 – Présents 12 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 16 juillet 2019
Le Maire, Michèle SONILHAC



Ull